



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Oue
800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage, suite 7300
Montréal
Québec
H5A 1L6

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Oue
800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage, suite 7300
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet Asphaltage Aéroport Kuujjuaq	
Solicitation No. - N° de l'invitation EF997-182865/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client R.087646.001	Date 2018-06-19
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTC-255-14897	
File No. - N° de dossier MTC-8-41011 (255)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-06-29	Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Desforges, Julie	Buyer Id - Id de l'acheteur mtc255
Telephone No. - N° de téléphone (514) 602-8307 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
EF997-182865/A

Amd. No. - N° de la modif.
001

Buyer ID - Id de l'acheteur
MTC255

Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.087646.001

File No. - N° du dossier
MTC-8-41011

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Recouvrement de la piste 07-25, de la voie de circulation Bravo et de l'aire de trafic, Aéroport de Kuujuaq, Kuujuaq, Québec

ADDENDA 001

Cet addenda fait partie intégrante de l'Appel d'offres.

Question 1 :

Est-il possible de réaliser les enrobés avec du bitume de grade 52-34 en remplacement du bitume 52-40? Ce bitume a de nombreuses références pour des travaux réalisés à cette latitude et représenterait une économie substantielle pour le projet puisqu'une quantité importante de bitume de ce grade est disponible à proximité du projet.

Réponse 1 :

Le bitume 52-34 proposé en remplacement n'est pas accepté; le 52-34 est moins performant que le bitume 52V-40 exigé.

Le type de bitume exigé PG 52V-40 a été établi en regard de la zone climatique des travaux et de la nature des travaux à réaliser, soit un resurfaçage, tout en considérant le nouveau système de classification des bitumes basé sur l'essai MSCR. (Le nouveau système de classification vise à corriger certaines lacunes du système actuel et à mieux évaluer l'aptitude des bitumes à résister aux déformations permanentes.)

De plus, autres éléments à considérer :

- les températures à Kuujuaq montrent que le PG H-40 est mieux adapté au climat que le PG H-34;
- la partie du revêtement existant demeurant en place a subi un vieillissement. Le bitume 52-34 n'est pas modifié au polymère et n'a pas de recouvrance élastique, alors que le bitume exigé 52V-40 a une recouvrance élastique offrant une meilleure résistance à la déformation (orniérage) tout en offrant une meilleure résistance à la fissuration thermique.

Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées